

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le vingt six Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 21 Avril 2010

Nombre de membres en exercice: 19

Présents : 16 Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Yves LESIEUX, Philippe LAMY, Dominique LOSAY, Frédéric MARCO, Suzanne FAELCHLIN, Elisabeth MARIE, Romain HEAUME, Denise LETUPPE, Patrick ALLIET, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER

Votants : 18 Odile AUFFRAY donne pouvoir à Suzanne FAELCHLIN, Gilles CHAPELIERE donne pouvoir à Frédéric MARCO

Secrétaire de séance : P. ROSALIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi occasionnel du 5 mai jusqu'au 2 juillet 2010 (adjoint technique de 2^{ème} classe) au service affaires scolaires (ménage et entretien salle Trianon).
- Accord de principe pour l'établissement d'un bail concernant les garages Bd Anatole France.

Les membres du conseil municipal l'y autorisent à l'unanimité.

I) Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II) Communications :

Monsieur le Maire informe des décisions prises sur délégations du Conseil Municipal :

- Marché de définition – restructuration du centre ville de LION SUR MER :
 - a. LACATON et VASSAL/MARTIN/POURTAU
 - b. Florence SYLVOS/EXP Architectes/VIA Map'14/Détente consultant
 - c. Agence BABYLONE/SAFEGE/THINH TANKPour un montant de 25 000€ HT par groupement.
- Marché de couverture et étanchéité – Gymnase (lot 1) et Salle Trianon (lot 2) : Sté ESNAULT – BAYEUX (14) pour un montant de 8 042,26€ HT pour le lot 1 et Sté TEC ETANCHEITE – CARPIQUET (14) pour un montant de 15 611,94€ HT pour le lot 2.

III) Portage du bien sise 9, boulevard Carnot à LION SUR MER par l'EPFN

Dans le cadre de la préemption exercée par l'EPFN le 31 mars dernier sur la propriété de Mr et Mme PITOIS Jean, sise 9 boulevard Carnot, cadastrée section AC n° 136, il convient de prendre une délibération engageant la collectivité :

- Au rachat du bien dans un délai maximum de cinq ans.
- A autoriser Monsieur le Maire à signer tous document et conventions relatifs à l'opération.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV) Indemnisation de travaux supplémentaires occasionnés pour les élections

Il est proposé la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévus par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Mode de calcul : ((IFTS 2^e catégorie assortie d'un coefficient de 8)*1 agent bénéficiaire*1/36(élections régionales)) *nombre de tour de scrutin.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

V) Constitution du jury d'assises 2011

Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la commune de LION SUR MER qui compte un nombre de 2 jurés, il est nécessaire de tirer 6 noms au sort dans la liste électorale.

Le tirage au sort fait état des personnes suivantes :

- Monsieur CHAILLOUX Grégory – 11, boulevard P Doumer
- Madame COLLON Héléne épouse MICHEL – 47, boulevard Maritime
- Monsieur CAVELIER Guillaume – 6, impasse du Champs Fleury
- Madame KRON Caroline épouse GAUTIER – 28, rue du Dr Opois
- Madame LHERMELIN Ginette épouse FALAIZE – 44, rue de Luc
- Monsieur LOUTREUIL Jean-Claude – 2, impasse Bertin

VI) Délégation de Service Public – Marchés communaux : Sté Géraud – Actualisation tarifaire

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 18 du contrat d'affermage, le tarif des droits de place est révisable périodiquement afin, d'une part de tenir compte, en recettes de l'évolution des charges d'exploitation, et d'autre part, de garantir à la ville l'évolution simultanée de ses revenus.

La Sté Géraud et Associés, délégataire de service public des marchés communaux proposent une augmentation de 2,03% soit :

Droits de place : le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 3m	Tarif applicable	Tarif actualisé
<u>En saison :</u>		
Commerçants abonnés	1,70€ HT	1,74€ HT
Commerçants non abonnés	3,19€ HT	3,26€ HT
Marchés nocturnes	3,72€ HT	3,80€ HT
<u>Hors saison :</u>		
Commerçants abonnés	0,85€ HT	0,87€ HT
Commerçants non abonnés	1,70€ HT	1,74€ HT

Les tarifs présentés ci-dessus sont entérinés au 1er juin 2010.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

VII) Logiciels JVS : un contrat intégral millésime on-line

L'offre Millésime On-Line Intégral repose sur un contrat unique entre JVS – Mairistem et la commune. Il est d'une durée de trois ans. Il comprend la mise à disposition des logiciels et services millésime on-line, moyennant le paiement d'un droit d'accès puis d'une redevance forfaitaire annuelle comprenant la cession du droit d'usage.

Les logiciels : gestion financière, dématérialisation des marchés, ressources humaines, gestion des administrés, facturations, enfance et petite enfance, gestion documentaires, environnement on-line, licences oracles intégrés.

Utilisation des logiciels : Prestations illimités concernant le conseil, l'assistance, la formation. Interlocuteur unique.

Le montant des prestations :

- En investissement :

Droit d'accès Millésime (payable 1fois) 1 950€ HT + Cession (forfait annuel) 4 480€ HT

- En fonctionnement :

Mise à niveau correctrice (forfait annuel) 560€ HT + Assistance (forfait annuel) 560€ HT

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

VIII) Avenant n°2 - Modification de certains tarifs dans le cadre du marché public de fournitures administratives avec la Sté LYRECO

Suite à l'augmentation des coûts des matières premières, certains des fournisseurs de LYRECO, entre autre papeteries, ont décidé d'augmenter leurs prix. La Sté LYRECO, dans ces conditions ne peut maintenir les prix comme définis dans le marché initial. Il est demandé au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs qui s'appliqueraient à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

Référence	Désignation	Prix initial H.T.	Nouveau prix H.T.
2.811.871	Papier blanc A3 80g	4.80	5.32
1.865.312	Papier ivoire A4 80g	3.40	3.53
122.331	Papier bleu A4 80g	3.40	3.53
122.318	Papier vert A4 80g	3.40	3.53
122.284	Papier jaune A4 80g	3.40	3.53
1.037.583	Papier blanc A4 80g	2.40	2.66
468.962	Papier Saumon A4 80g	3.40	3.53
122.386	Papier Rose A4 80 g	3.40	3.53

Dans le cadre du marché de fournitures administratives passées avec la sté LYRECO, l'article 8.1-2 dit « (...) des réévaluations à la hausse pourront être étudiées par la personne responsable du marché sur proposition du titulaire dans les cas de variations liées au cours du marché supérieures à 10% ».

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs du A4 blanc référence 1.037.583 et du A3 blanc référence 2.811.871, seuls tarifs ayant connu une augmentation supérieure à 10%.

IX) Création d'un poste d'adjoint technique 2è classe en emploi occasionnel du 5 mai au 2 juillet 2010 à temps non complet

Dans le cadre de l'entretien de l'école primaire et de la salle Trianon, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 2è classe en emploi occasionnel du 5 mai au 2 juillet sur un temps de travail de 27/35h, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon IB297/IM292.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

X) Accord de principe : bail de location du bâtiment communal sise boulevard Anatole France à Monsieur PESLIN et Mademoiselle DELABRIERE

Monsieur le Maire propose de louer le bâtiment sise boulevard Anatole France à Monsieur PESLIN et Mademoiselle DELABRIERE pour en faire un atelier d'ébénisterie. Le montant mensuel du loyer proposé est de 300€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre la négociation du contrat de location. Celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

XI) Affaires diverses

- Adhésion à l'association Normandie Mémoire. Montant de la cotisation : 50€ pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants. Vote à l'unanimité.
- Motion appelant l'attention du Premier ministre et du ministre de l'agriculture sur la situation de l'agriculture dans le Calvados par les membres du Conseil Général. Monsieur le Maire en a fait lecture au conseil.

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 19H35

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

SIGNATURES

<u>M.GILLES</u>	<u>M. GOUVENAUX</u>	<u>M.CENARD</u>	<u>Mme BEAUNIEUX</u>
<u>Mme MARIE M.C</u>	<u>M.LESIEUX</u>	<u>Mme AUFFRAY</u>	<u>Mme FAELCHLIN</u>
<u>M. HEAUME</u>	<u>M.CHAPELIERE</u>	<u>M.ALLIET</u>	<u>M.LAMY</u>
<u>Mme LETUPPE</u>	<u>M.LOSAY</u>	<u>Mme MARIE E.</u>	<u>Mme ROSALIE</u>
<u>M.MARCO</u>	<u>M.SCHOPP</u>	<u>Mme VAUTIER</u>	